

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE SARREBOURG
COMMUNE DE HOMMARTING**

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE ORDINAIRE DU 06 OCTOBRE 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 06 octobre 2016 à 20h dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Jean – Louis NISSE, Maire, après convocation légale adressée par courrier le 27 septembre 2016.

Nombre des Conseillers élus : 15 Conseillers en fonction : 15 Conseillers présents : 15

Étaient présents : NISSE Jean-Louis, Maire

FROMANT Gilbert, SIFFERT Francis, MAUFROY Bernard, FROELIGER Marthe, WURTH Nadia, MAZERAND Laurence, CHARTON Carine, FISCHER Jean-Marie, SITZ Virginie, MANGIN Aurélien, LEININGER André, JAECK Raymond, JUNGSMANN Frédéric, WILHELM Bruno,

Secrétaire de séance : MANGIN Aurélien

Monsieur le Maire remercie les conseillers de leur présence et ouvre la séance à 20h

Le Maire demande aux Conseillers l'autorisation pour ajouter des points à l'ordre du jour :

- Compte – rendu des décisions prises par délégation
- Indemnité de conseil du comptable entrant
- Admissions en non valeurs – Budget Assainissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à ajouter ces points à l'ordre du jour.

2016-06-52 Approbation du procès – verbal de la séance du 23 août 2016

Le Conseil Municipal approuve le procès – verbal de la précédente séance, en date du 23 août 2016, en notant qu'une rectification du vote (pour 12, contre 0, abstention 1) a été faite pour le point concernant le passage en agglomération d'une portion de la RD 97.

2016-06-53 Compte - rendu des décisions prises par délégation

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises par délégation :

• **Décision n° 08/2016**

Intitulée : Acceptation des indemnités des sinistres :

- encaissement d'un chèque de GROUPAMA d'un montant de 2 293 € :

Il s'agit d'un remboursement des frais et honoraires d'avocat et d'huissier concernant la procédure devant le TGI de METZ entre Monsieur Simon Bernard, domicilié n°10 rue des Lilas à HOMMARTING et la Commune de HOMMARTING.

2016-06-54 Concours du receveur municipal
Attribution de l'indemnité de conseil

Conformément à l'article 3 de l'arrêté du 16 décembre 1983 précisant les conditions d'attribution de l'indemnité citée en objet, une nouvelle délibération doit être prise lors du changement de comptable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,
- que cette indemnité soit calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et soit attribuée à :
- **Monsieur Jean – Pierre ROY**, receveur municipal.

2016-06-55 Admissions en non-valeurs – Budget Assainissement

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal deux listes des admissions en non-valeurs, transmises par Monsieur le Percepteur, concernant le Budget Assainissement.

La première liste concerne les exercices 2009, 2012 et 2013 pour un montant de 1 812,85 €. La seconde liste concerne l'exercice 2014, pour un montant de 685,15 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE d'inscrire les montants des deux listes (annexées à la présente délibération) en non-valeurs.

2016-06-56 Acquisition immobilière
Bien situé n° 17 rue des Vosges à HOMMARTING
Cadastré section 02, parcelles n° 293 et n°435

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération prise lors de la séance du 20 juin 2016. Le Maire précise qu'il est nécessaire de corriger la délibération du 20 juin 2016 car la parcelle cadastrée section 2 numéro 296 n'existe plus. Cette parcelle a été remplacée par la parcelle cadastrée section 2 numéro 435 suite à une division parcellaire qui a été inscrite au livre foncier.

Monsieur le Maire propose l'acquisition du bien immobilier situé 17 rue des Vosges, cadastré section 2, parcelle n° 293, de 3,08 ares ainsi que la parcelle attenante, cadastrée section 2, n° 435, d'une surface de 3,62 ares.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (pour 14, contre 0, abstention 1)

- DECIDE d'acquérir le bien immobilier situé 17 rue des Vosges, cadastré section 2, parcelle n° 293, de 3,08 ares ainsi que la parcelle attenante, cadastrée section 2, n° 435, d'une surface de 3,62 ares, pour un montant de 42 000 €,
- DECIDE d'ouvrir les crédits nécessaires à l'article 2138 du budget principal,
- AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

2016-06- 57 Travaux d'extension du réseau d'eau potable – Rue de la Vieille Rivière

Le Maire informe que des travaux d'extension du réseau d'eau potable de la Rue de la Vieille Rivière ont été effectués au cours du 2^{ème} semestre de l'année 2014.

Le Syndicat des Eaux de WINTERSBOURG a adressé à la Commune de HOMMARTING un avis des sommes à payer, pour le règlement de ces travaux, qui s'élèvent à 4 519,83 euros.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer concernant la prise en charge de ces frais, en notant que la Commune de HOMMARTING met à disposition cet équipement pour le Syndicat des Eaux de WINTERSBOURG.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de prendre en charge le montant de 4 519,83 euros, correspondant aux travaux d'extension du réseau d'eau potable de la Rue de la Vieille Rivière,
- DECIDE d'ouvrir les crédits nécessaires à l'article 20412 (subventions d'équipement versées) du budget principal,
- AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

2016-06-58 DECISION MODIFICATIVE – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'il convient d'apporter une décision modificative au Budget Principal pour permettre le règlement de la facture des travaux d'extension du réseau d'eau potable de la Rue de la Vieille Rivière :

BUDGET PRINCIPAL

<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
2184 (mobilier) : - 5 500	
20412 (subventions d'équipement versées) : + 5 500	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE les modifications budgétaires mentionnées ci – dessus.

2016-06-59 Divers

- Le Maire propose la mise en place de panneaux de signalisation pour le passage en agglomération d'une portion de la RD 97. Une réunion, sur place, sera programmée en présence des conseillers départementaux et de l'UTR.
- Monsieur le Maire informe de l'avancement des chantiers (création du lotissement les Jardins et extension du périscolaire).
- Un point est fait concernant l'organisation et la préparation des prochaines fêtes communales (maisons fleuries le 14/10/2016, fêtes des aînés le 16/10/2016 et la fête de Noël des enfants le 16/12/2016 à 18h30).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

Délibération rendue exécutoire
Pour extrait conforme
HOMMARTING, le 07/10/2016

Le Maire,



Jean-Louis NISSE